

# Code de vie et information pour les parents et tuteurs.trices



19300, chemin Concession 2  
East Gwillimbury, ON. L9N 0H3

Tél: 289-383-6257

[jb-infocom@cscmonavenir.ca](mailto:jb-infocom@cscmonavenir.ca)

Instagram : eecjeanbeliveau

Facebook : <https://www.facebook.com/EECJeanBeliveau>

*« Le talent est un cadeau, mais le succès ne vient qu'avec le travail. »*

*Jean Béliveau*

## Mission et vision du conseil scolaire catholique MonAvenir

### NOTRE MISSION:

Nous sommes une communauté francophone catholique et accueillante, centrée sur le succès académique et le bien-être de nos élèves. Nous cultivons un environnement inclusif et équitable où tout le monde se sent valorisé. Nous offrons une éducation de qualité qui reflète les identités, les expériences et la diversité de nos élèves. Nous mettons un accent particulier sur la collaboration avec tous nos partenaires.

### NOTRE VISION:

-Nous cultivons la fierté de la langue française et la culture franco-ontarienne, et sommes ancrés dans les valeurs catholiques.

-Notre pédagogie innovante répond aux intérêts, aux forces et aux besoins des élèves.

-Nous bâtissons et entretenons un partenariat harmonieux avec nos élèves et nos familles afin d'apporter des solutions de façon respectueuse et bienveillante.

Horaire de la journée scolaire	
8h05 à 8h15	Arrivée des autobus
8h15 à 8h20	<b>Accueil</b>
8h20 à 10h	Bloc d'apprentissage 1 (100 min)
10h à 10h25	<b>Récréation (25 min)</b>
10h25 à 12h05	Bloc d'apprentissage 2 (100 min)
12h05 à 13h05	<b>12h05 - Dîner 12h25 - Récréation</b>
13h05 à 14h45	Bloc d'apprentissage 3 (100 min)
14h45	<b>Départ</b>

## VALEURS ET ATTITUDES À ÉEC JEAN-BÉLIVEAU

Le profil de sortie de l'élève catholique de langue française oriente le parcours d'apprentissage des élèves non seulement en termes de connaissances et de compétences, mais aussi en termes de valeurs, d'attitudes et d'actions soutenues par la raison et la foi. Le lien déterminant entre l'apprentissage et la croyance, entre la connaissance et la foi, est le principe fondamental à la base du mandat des écoles catholiques de langue française.



Voici la liste des espoirs pour chaque mois:

**SEPTEMBRE** : un collaborateur empathique

**FÉVRIER** : un membre soucieux de sa famille

**OCTOBRE** : un communicateur efficace  
**NOVEMBRE** : un membre soucieux de sa famille  
**DÉCEMBRE** : un croyant qui vit sa foi chaque jour  
**JANVIER** : un apprenant à vie

**MARS** : un francophone fier et engagé  
**AVRIL** : un penseur réfléchi et créatif  
**MAI** : un francophone fier et engagé  
**JUIN** : un citoyen responsable

\*\*\* Profil de sortie de l'élève catholique de l'Ontario <https://www.opeco.ca/medias/ecole-catholique/profil-eleve.pdf>

## CODE DE VIE À ÉÉC JEAN-BÉLIVEAU

### POUR MAINTENIR UN CLIMAT SCOLAIRE POSITIF ET FRANCOPHONE

- Je démontre du respect envers les adultes et les élèves de mon école par mes gestes et mes paroles.
- À la manière de Jésus, j'accepte et je respecte les autres, peu importe leur race, origine ethnoculturelle, religion, langue, sexe, culture, capacités physiques ou mentales.
- Je dénonce les situations d'intimidation ou d'exclusion. Aucune forme d'intimidation ne sera tolérée, qu'elle soit physique, verbale, psychologique ou à travers les médias sociaux.
- Je parle en français en tout temps, que ce soit en classe, dans la cour, dans les couloirs, aux vestiaires, au gymnase ou lors des sorties scolaires, etc.
- Je démontre et respecte les valeurs de l'école et ma catholicité.

### Respect des personnes

#### Respect de soi-même

- Je me respecte en me souciant de mes gestes et de mes paroles.
- Je me donne droit à l'erreur et je me donne la chance de m'améliorer.
- J'accepte mes sentiments et je suis à l'aise de les exprimer avec respect.
- Je me respecte en me souciant de mon hygiène personnelle et de ma tenue vestimentaire.
- Je respecte que j'ai le droit d'apprendre dans un milieu calme et sécuritaire.



#### Respect des adultes (Un adulte comprend tout le personnel de l'école, les suppléants, les parents, les visiteurs et les bénévoles.)

- Je m'exprime avec politesse.
- Je respecte la décision et les consignes de l'adulte.

#### Respect des élèves

- Je traite les autres élèves comme j'aime être traité.
- Je reconnais et respecte que les élèves ont eux aussi droit à l'erreur et je leur donne la chance de s'améliorer.
- Je respecte que chaque élève ait le droit d'apprendre dans un milieu calme et sécuritaire.
- J'accepte et je respecte les différences et les opinions des autres.

Selon la sévérité de l'infraction, un geste réparateur sera fait de la part de l'élève ou une conséquence sera donnée à l'élève. Quelques formes de gestes réparateurs possibles :

- Donner de son temps
- Présenter des excuses
- Service rendu

Conséquences possibles :

- Manque d'une récréation
- Fiche de réflexion
- Communication avec les parents
- Retrait interne au bureau

**Respect des lieux et des personnes dans de différents lieux**

**En salle de classe**

- Je suis les consignes de l'adulte (enseignant(e), aide-enseignant(e), suppléant(e) ou autre).
- Je complète le travail demandé.
- J'utilise le matériel de façon appropriée et je le range.
- Je demande la permission avant de sortir.

**Dans les corridors**

- Je marche calmement et en chuchotant.
- Je circule en respectant le rang et l'espace de l'autre.
- Je range mes effets personnels dans l'espace désigné et je prends mon rang.

**Lors du dîner ou de la collation en classe**

- Je reste assis à ma place et je demande la permission pour me lever.
- Je termine de manger avant de discuter avec des amis, de lire ou de jouer.
- Je chuchote si je dois parler.
- Si j'ai besoin d'aide, je demande à un adulte.
- Au signal, je pousse ma chaise, je jette mes déchets et je range ma boîte à dîner.

**Pour le repas ou les collations en classe**

- J'apporte des collations et un repas santé.
- J'apporte mon breuvage dans un contenant incassable.
- Je n'échange ni ne partage mes collations / dîner avec un camarade.
- J'utilise des contenants réutilisables.
- Je rapporte à la maison ce que je n'ai pas mangé.

**À la récréation**

- Je joue avec respect avec les autres, sans violence.
- J'inclus tous ceux et celles qui désirent jouer avec le groupe.
- Je résous les conflits de façon pacifique, sans violence.
- Je respecte les consignes de tous les adultes (p. ex., les surveillants du midi, les bénévoles, les parents et autres).
- Je rapporte les dangers aux surveillants.
- Je signale les conflits ou les cas d'intimidation aux surveillants.
- Je prends soin du matériel disponible (ballons, paniers, filets ...).
- Je garde la neige, les roches et le pavé au sol.
- Je respecte l'environnement naturel (la nature) dans la cour d'école et je ne brise pas les branches des arbres.
- Je me place en rang au son de la première cloche.
- Je porte un pantalon de neige pour jouer dans le champ pendant l'hiver.

**Aux toilettes**

- Je demande la permission avant d'aller aux toilettes.
- Je respecte l'espace personnel des autres.
- Je lave mes mains avant de sortir.
- Je garde le lieu propre et je retourne en classe rapidement.
- Je chuchote si je dois parler.
- Je rapporte tout danger et bris à mon enseignant(e).

**Au gymnase**

- J'apporte et je porte des vêtements de rechange (3<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année) et des espadrilles propres.
- J'apporte un certificat ou une note de mes parents si je suis malade ou blessé.
- Je suis attentif durant les explications et je participe activement au cours.
- Je respecte les règles du jeu et les consignes de sécurité.
- Je respecte les autres en démontrant un esprit d'équipe.

- Je respecte les membres du personnel et leurs décisions.
- Je prends soin du matériel.

#### **Dans les vestiaires**

- Je maintiens le calme en tout temps.
- Je me change rapidement.
- Je range mes habits dans mon sac et j'accroche mon sac sur un crochet.
- Je place mes souliers et/ou mes bottes sous le banc.
- Aussitôt que je suis prêt, je me rends au gymnase.

#### **À la bibliothèque**

La bibliothèque est un lieu important où chaque semaine tous les élèves peuvent emprunter des livres afin d'explorer, de découvrir ou d'approfondir des genres littéraires.

#### **Pendant la période de bibliothèque:**

- Je communique en français en tout temps.
- Je circule en silence et en marchant.
- Je suis calme en tout temps.
- Je n'apporte pas de nourriture ou de breuvage.
- Je respecte le rangement des livres en sortant un seul livre à la fois et en utilisant un signet fouineur pour identifier l'endroit où je l'ai pris.
- Je fais enregistrer les livres que je veux garder.

#### **Je suis responsable de ce que j'emprunte:**

- Je dois prendre soin des livres empruntés et les retourner sans tarder et sans les abîmer.
- Je n'écris pas sur les livres.
- Si je perds ou j'endommage le matériel scolaire, un remboursement me sera demandé.

Remboursement = coût du livre + taxes + frais de livraison (une facture sera envoyée à la maison comprenant le coût de la ressource.) N.B. : livre endommagé comprend une page déchirée, du barbouillage sur une page, du dommage causé par l'eau, la saleté, la moisissure, etc.

#### **Au secrétariat**

- Je communique en français en tout temps.
- Je respecte le silence et je m'adresse d'un ton calme.

#### **Lors des activités parascolaires**

- Je respecte les lieux et les gens qui m'accueillent.
- Je représente mon école avec fierté.
- J'affiche avec fierté ma langue, ma foi et ma culture.
- Je respecte les règles des lieux.

#### **À bord de l'autobus**

- Je communique en français avec les élèves.
- Je respecte les mêmes règlements qu'à l'école.
- Je respecte les règlements et je suis les consignes du conducteur ou conductrice.
- Je démontre du respect envers le conducteur et les élèves par mes gestes et mes paroles.
- Je dois me diriger directement à ma place assignée et rester assis en tout temps en regardant vers l'avant.
- Je m'assure que l'allée est dégagée en tout temps.
- Je ne touche pas aux portes et aux sorties de secours.
- Je demande au conducteur ou à la conductrice la permission d'ouvrir les fenêtres.
- Je garde les bras et la tête à l'intérieur de l'autobus.
- J'évite tout ce qui pourrait nuire, déranger ou distraire le conducteur ou la conductrice p.ex. je ne lance pas d'objets à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, je ne dois pas crier ou siffler.
- Je contribue au maintien de la propreté de l'autobus.
- Je ne mange pas et ne bois pas dans l'autobus.

### **Conséquences du manque du respect du code de conduite à bord de l'autobus:**

En cas de problèmes ou de comportements inacceptables qui se répètent à bord d'un autobus scolaire:

- Le chauffeur avise la direction en lui remettant un rapport écrit. La direction rencontre l'élève afin de faire les suivis nécessaires.
- Une lettre est envoyée aux parents ou tuteurs pour les mettre au courant et faire appel à leur collaboration.
- Pour des raisons de sécurité, la direction de l'école pourrait suspendre, pour un certain nombre de jours ou indéfiniment, le privilège d'utiliser le transport scolaire.

### **Les devoirs**

- J'écris mes devoirs et j'apporte le matériel nécessaire tous les jours.
- Je mets à l'horaire du temps chaque jour pour compléter mes devoirs.
- Je complète mes devoirs selon les échéanciers partagés par les enseignant(e)s.
- Si je n'arrive pas à terminer mes devoirs, je donne une explication à l'enseignant(e) et je demande une note écrite de mes parents.
- Je me réserve du temps pour lire en français tous les jours avant de me coucher.

N.B. Lorsqu'un élève ne complète pas ses devoirs sur une base régulière, une communication avec le foyer sera faite par le membre du personnel.

### **Respect du Code vestimentaire**

Le Csc MonAvenir et l'ÉÉC Jean-Béliveau croient qu'une tenue vestimentaire appropriée et acceptable reflète ses attitudes et ses valeurs chrétiennes ainsi que celles du système scolaire catholique. Le code vestimentaire vise à créer un milieu d'apprentissage et de travail favorisant le respect.

Le Conseil et l'école exigent la mise en vigueur d'un code vestimentaire visant l'apparence et une tenue vestimentaire soignée et modeste dans chacune de ses écoles. Le code de tenue vestimentaire s'adresse à tous les élèves qui se trouvent sur le terrain ou dans les écoles du Conseil, à bord des autobus scolaires ou participant à une activité autorisée.

Éléments du code vestimentaire exigés pour les écoles élémentaires. La tenue vestimentaire de l'élève doit :

- Respecter l'intention de maintenir une communauté positive, anti-oppressive, équitable, accueillante et inclusive d'un large éventail d'identités sociales et culturelles qui tient compte du bien-être des élèves;
- Être opaque et couvrir les sous-vêtements et parties privées;
- Se conformer aux exigences établies en matière de santé et de sécurité pour l'activité prévue (p. ex. cours sur la santé et l'éducation physique, cours de sciences, événements sportifs, enseignement technique, cours de théâtre/danse, etc.);
- Être exempt de images ou de langage offensants, obscènes, vulgaires, y compris le blasphème, la haine et la pornographie ;
- Être exempt de tout contenu qui est discriminatoire (p. ex. raciste, anti-noir, anti-autochtone, antisémite, islamophobe, sexiste, transphobe, homophobe, classiste etc.), ou qui pourrait raisonnablement être interprété comme diffamatoire, menaçant, harcelant ou qui promeut des préjugés ou la haine;
- Être exempt de symboles, suggestions, promotions ou références à la cigarette, le vapotage, le cannabis, l'alcool, les drogues ou tout attirail connexe qui promeut ou incite à la violence ou à toute conduite illégale ou une activité criminelle;
- Favoriser le fonctionnement sécuritaire de l'école, sans limiter ou restreindre le droit d'autrui et sans créer un risque raisonnablement prévisible d'ingérence ou d'atteinte aux droits en vigueur;
- Être composée de souliers d'intérieur, pour des raisons d'hygiène et de propreté, dont les espadrilles qui peuvent être portées pour le cours d'éducation physique.

#### **Code vestimentaire en éducation physique:**

- Chaussures de sport à semelles non marquantes

- Une paire de bas
- Un short sportif ou un pantalon de sport (3<sup>e</sup> à 6<sup>e</sup>)
- Un chandail à manches courtes (3<sup>e</sup> à 6<sup>e</sup>)
- Le port de bijoux est interdit

[Directive administrative du Csc MonAvenir sur le code vestimentaire:](#)

### Utilisation responsable des technologies numériques

Au Csc MonAvenir et à l'ÉEC Jean-Béliveau, nous croyons que la technologie est un outil important pour favoriser l'apprentissage des élèves. Pour ce faire, il est primordial que tous les élèves soient de bons citoyens numériques en suivant les règles d'usage acceptables et en utilisant la technologie appartenant à l'école (logiciels, matériel, réseau). L'utilisation des technologies sur les lieux scolaires est un privilège. Même si le Conseil scolaire s'engage à prendre les mesures nécessaires pour assurer une bonne utilisation du réseau, c'est l'élève et ses parents, sa tutrice ou son tuteur qui assument la responsabilité à cet égard.

Pour cette raison, l'élève doit :

- utiliser les outils informatiques mis à sa disposition à des fins scolaires exclusivement. Donc, aucun document électronique nuisant à la sécurité du réseau informatique ne peut être téléchargé.
- utiliser l'adresse courriel du conseil ainsi que le réseau internet du conseil pour des tâches scolaires seulement.
- conserver personnellement son code d'utilisateur et son mot de passe en tout temps.
- demander la permission à un membre du personnel avant d'utiliser tout appareil électronique appartenant à l'école ainsi que le réseau internet scolaire.
- demander en tout temps à un membre du personnel avant d'imprimer un document.
- dénoncer tout acte de vandalisme ou d'infraction ayant trait à la sécurité ou à une problématique éthique ou technique, à un adulte.
- respecter la vie privée des autres membres de la communauté scolaire donc l'élève ne peut en aucun moment photographier ou filmer une personne ou un groupe de personnes sans leur consentement. Ceci s'applique à l'école, à bord de l'autobus scolaire ou lors de toutes autres activités reliées à l'école.
- respecter les directives administratives du conseil. Donc un élève ne peut en aucun temps transmettre du matériel ou de l'information obscène, raciste, sexiste ou haineuse portant atteinte à une personne ou un groupe de personnes sur les médias sociaux, qui pourrait nuire au climat scolaire.

N.B. : L'école n'est pas responsable des bris ou vols d'objets de valeur et n'en assume pas la responsabilité.

Les attentes en lien avec l'utilisation des technologies numériques découlent des directives administratives du Conseil scolaire :

<https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ELV.7.3.pdf>  
<https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ELV.7.6.pdf>  
<https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ELV.7.6.1.pdf>  
<https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ADM.26.1.pdf>  
<https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ADM.26.2.pdf>



### Objets interdits à bord de l'autobus et sur le terrain de l'école

Pour prévenir les blessures, les accidents, le vol, les bris et les conflits entre élèves, les objets suivants sont interdits :

- les planches à roulettes, les patins à roues alignées ou les espadrilles à roulettes;
- les ballons (à bord de l'autobus);
- les trottinettes;
- les parapluies aux récréations ou en classe;
- les loupes et les ciseaux dans la cour d'école;
- tout objet représentant la violence ou dangereux (ex. couteau, réplique d'armes, etc)

- les bâtons de baseball ou de hockey;
- le tabac, l'alcool, le matériel inapproprié, la drogue;
- les objets de valeur (p.ex. bijoux, iPod, jeux électroniques, téléphones cellulaires);
- les cartes de collection (Pokemon, hockey ...);
- les Shopkins;

N.B. La direction se donne le droit de confisquer l'objet afin de le remettre aux parents. L'école n'est pas responsable des bris ou vols d'argent ou d'objets de valeur et n'en assume pas la responsabilité. De même, les élèves n'ont pas le droit de vendre à d'autres élèves des jouets, des cartes de collection, de la glue (slime) ou autre.

## L'INTIMIDATION

Selon la loi de l'Éducation, l'intimidation se définit comme un comportement répété, persistant et agressif envers une ou plusieurs personnes, qui a pour but (ou dont on devrait savoir qu'il a pour effet) de causer de la peur, de la détresse ou un préjudice corporel, ou de nuire à l'amour-propre, à l'estime de soi, à la réputation ou au climat scolaire par des moyens physiques, verbaux, électroniques, écrits ou autres. L'intimidation se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs, réel ou perçu, entre l'élève et l'autre personne, selon des facteurs tels que la taille, la force, l'âge, l'intelligence, le pouvoir des pairs, la situation économique, le statut social, la religion, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, la situation familiale, le sexe, l'identité sexuelle, l'expression de l'identité sexuelle, la race, le handicap ou des besoins particuliers.



À l'école, une situation d'intimidation est susceptible de naître lorsqu'une personne se distingue d'une autre en raison d'une ou plusieurs caractéristiques qui lui sont propres (qu'elles soient réelles ou non). Ces différences sont reliées à la taille, la force, l'âge, l'intelligence, la situation économique, le statut social, la solidarité des pairs, l'apparence, la religion, l'origine ethnique, un handicap, des besoins particuliers, l'orientation sexuelle, la situation familiale, le sexe et la race. **Il est important de ne pas confondre l'intimidation avec un conflit (voir le tableau ci-dessous).**

Il est de la responsabilité de tous les intervenants et intervenantes (adultes et élèves) d'arrêter l'intimidation. L'ÉEC Jean-Béliveau, en partenariat avec les parents, doit offrir un milieu d'apprentissage sécuritaire afin que chaque élève puisse cheminer vers l'actualisation de son plein potentiel tant sur le plan personnel, social que scolaire.

[Directive administrative du Csc MonAvenir sur l'intimidation](#)

**DÉFINITION DE L'INTIMIDATION:** En tant qu'école catholique, nous affirmons que l'intimidation est intolérable et inacceptable. Nous en discutons régulièrement avec plus d'ampleur au courant de l'année scolaire avec les élèves.

L'intimidation est un comportement agressif et *répétitif* contre la victime qui se sent impuissante. Il s'agit d'un acte intentionnel et réfléchi destiné à blesser, à nuire ou à contrôler l'autre.

Il existe quatre formes d'intimidation :

- Intimidation physique: les coups, les bousculades, le vol, le harcèlement de type physique ou à caractère sexuel ou le bris d'effets personnels.
- Intimidation verbale et non verbale: les insultes, les moqueries, les remarques sexistes ou racistes.
- Intimidation sociale: l'exclusion d'une ou des personne(s) d'un groupe, des rumeurs.
- Cyberintimidation: des rumeurs et remarques blessantes propagées par les médias sociaux, le téléphone cellulaire, les textos ou autre.

**COMMENT AIDER SON ENFANT:** Vous pourriez lui conseiller les stratégies suivantes:

- Ne retourne pas les coups, ne réponds ni oralement ni par écrit – surtout pas par médias sociaux.



- Retire-toi et explique ce qui est arrivé à un adulte en qui tu as confiance ou parles-en avec tes frères, tes sœurs ou des amis pour que tu ne te sentes pas seul(e).
- Trouve un ami qui accepte de rester avec toi quand tu ne te sens pas en sécurité.
- Téléphone à Jeunesse, J'écoute au 1-800-668-6868 ou visite leur site Web: [www.jeunessejecoute.ca](http://www.jeunessejecoute.ca)

## **DIFFÉRENCES ENTRE UN CONFLIT ET L'INTIMIDATION**

<b>Conflit</b>	<b>Intimidation</b>
<p>Les conflits sont normaux.</p> <p>Un conflit est un désaccord entre des élèves et il peut être un incident isolé ou répété.</p> <p>Le conflit peut mener à une perte de contrôle due à la colère.</p> <p>L'élève tente parfois de résoudre son conflit par des moyens qu'il connaît, souvent par une forme d'agression physique ou verbale sans avoir l'intention de blesser.</p> <p>Le conflit résolu Les élèves ont entamé le processus de résolution de conflit.</p> <p>Le conflit se termine de façon pacifique.</p> <p>Un conflit bien résolu est lorsque le résultat est gagnant-gagnant.</p>	<p>L'intimidation est une répétition d'attitudes et de propos méprisants et humiliants.</p> <p>Abus de contrôle et de pouvoir avec l'intention de faire peur; il y a un déséquilibre au niveau du pouvoir.</p> <p>À force de répéter le comportement intimidant, la personne qui intimide établit son pouvoir sur la personne ciblée, qui devient de plus en plus bouleversée et craintive.</p> <p>Une personne qui utilise de l'agressivité physique et/ou verbale n'est pas nécessairement une personne qui intimide.</p> <p>Une personne qui intimide est généralement une personne qui incite les autres à intimider la personne ciblée.</p>

## **COMMENT RÉAGIR EN SITUATION DE CONFLIT**

<b>CONSÉQUENCES ET SUIVIS</b>
<p>Voici les conséquences et suivis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Rapport d'incident</li> <li><input type="checkbox"/> Intervention selon le type de conflit</li> <li><input type="checkbox"/> Réparation (déterminée en collaboration avec les parties concernées)</li> <li><input type="checkbox"/> Rencontre avec la direction ou le ou les intervenants</li> </ul> <p>Suivis avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Les élèves concernés</li> <li><input type="checkbox"/> Le ou les témoin(s)</li> <li><input type="checkbox"/> Contact avec les parents</li> </ul> <p>Suspension : Conformément à la Loi sur l'Éducation et au code de conduite du Csc MonAvenir</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Suspension</li> <li><input type="checkbox"/> Suspension obligatoire</li> <li><input type="checkbox"/> Contact possible avec la police</li> </ul>

## **COMMENT RÉAGIR EN SITUATION D'INTIMIDATION:**

<b>EN CAS D'INTIMIDATION</b>	<b>CONSÉQUENCES ET SUIVIS</b>
------------------------------	-------------------------------

<p><b>ARRÊTER!</b>  Trouver une façon de mettre fin immédiatement au comportement.  Comment?  <input type="checkbox"/> Je dis que le comportement est inacceptable.  <input type="checkbox"/> Je trouve une façon d'aider la personne intimidée p.ex., parler à un autre ami ou prendre le parti de la personne intimidée.</p> <p><b>NOMMER!</b>  Expliquer la situation avec des mots précis. Comment?  <input type="checkbox"/> J'explique les sentiments ressentis par les autres.  <input type="checkbox"/> Je rappelle les règles de vie de l'école.  <input type="checkbox"/> Je parle de notre engagement face au respect des autres.</p> <p><b>SIGNALER!</b>  Pour vraiment aider la personne victime d'intimidation, il faut avertir un adulte. Comment?  <input type="checkbox"/> Je décris la situation.  <input type="checkbox"/> Je nomme les personnes impliquées.</p>	<p>En cas d'intimidation, voici les conséquences et suivis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Rapport d'incident</li> <li><input type="checkbox"/> Intervention selon le type d'intimidation</li> <li><input type="checkbox"/> Réparation (déterminée en collaboration avec les parties concernées)</li> <li><input type="checkbox"/> Rencontre avec la direction et le ou les intervenants</li> </ul> <p>Suivis avec:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> La personne victime d'intimidation</li> <li><input type="checkbox"/> La personne qui intimide</li> <li><input type="checkbox"/> Le ou les témoin(s)</li> <li><input type="checkbox"/> Contact avec les parents</li> </ul> <p>Suspension : Conformément à la Loi sur l'Éducation et au code de conduite du Csc MonAvenir.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Suspension</li> <li><input type="checkbox"/> Suspension obligatoire</li> <li><input type="checkbox"/> Contact possible avec la police</li> </ul>
--	---

## CODE DE CONDUITE ET DISCIPLINE PROGRESSIVE

Le code de conduite provincial découle de la Loi sur l'éducation (article 301 (1) (2)) et précise les normes de comportement. Le code de conduite s'applique à tous les membres de la communauté scolaire qui se retrouvent sur les lieux de l'école lors des activités sportives de l'école, dans l'autobus scolaire, au cours des activités périscolaires/parascolaires extérieures parrainées par l'école ou le Conseil ou tout autre contexte où un acte posé a des répercussions sur le climat scolaire.

Le code de conduite provincial donne également des précisions quant aux activités qui sont interdites pour assurer la sécurité de l'élève et des personnes du milieu scolaire. Ces activités figurent dans la Loi sur l'Éducation aux articles 306 et 310. Pour de plus amples renseignements, visitez [le lien de la directive administrative du Csc MonAvenir sur le code de conduite](#).

L'intervention faite dans le cadre de la discipline progressive est basée sur une approche éducative qui favorise l'apprentissage et la responsabilisation de l'élève et de son comportement en lui offrant un encadrement et un soutien. Le comportement inapproprié de l'élève devient une occasion de comprendre le lien entre ses actions et la conséquence naturelle. Cette démarche guide l'élève afin qu'il puisse tirer des leçons des choix qu'il fait et permet de l'orienter vers les bons choix. La discipline progressive s'insère dans un continuum d'interventions pouvant débiter par un rappel du code de vie, un avertissement, une communication avec le parent/tutrice/tuteur et/ou un geste réparateur. Il faut cependant noter que la discipline progressive tient compte de la nature et de la gravité du comportement et les conséquences de ces derniers sur le climat scolaire.

[Directive administrative du Csc MonAvenir sur la discipline progressive :](#)

[Directives administratives du Csc MonAvenir sur la suspension:](#)

**ACTIVITÉS POUVANT DONNER LIEU À UNE SUSPENSION** La direction examine si elle doit suspendre l'élève qu'elle croit s'être livré à l'une des activités suivantes pendant qu'il/elle se trouvait à l'école ou qu'il/elle prenait part à une activité scolaire, ou dans d'autres circonstances où le fait de se livrer à l'activité aura des répercussions sur le climat scolaire :

1. Menacer verbalement d'infliger des dommages corporels graves à autrui.
2. Être en possession d'alcool ou de drogues illicites.
3. Être en état d'ébriété.
4. Dire des grossièretés à un enseignant ou à une autre personne en situation d'autorité.
5. Commettre un acte de vandalisme qui cause des dommages importants aux biens scolaires de son école ou aux biens situés sur les lieux de celle-ci.
6. Pratiquer l'intimidation.
7. Se livrer à une autre activité pour laquelle le directeur d'école peut suspendre un élève aux termes d'une politique du conseil.

**SUSPENSION, ENQUÊTE ET RENVOI POSSIBLE** La direction doit suspendre l'élève qu'elle croit s'être livré à l'une des activités suivantes pendant qu'il/elle se trouvait à l'école ou qu'il/elle prenait part à une activité scolaire, ou dans d'autres circonstances où le fait de se livrer à l'activité aura des répercussions sur le climat scolaire :

1. Être en possession d'une arme, notamment une arme à feu.
2. Se servir d'une arme pour infliger ou menacer d'infliger des dommages corporels à autrui.
3. Faire subir à autrui une agression physique qui cause des dommages corporels nécessitant les soins d'un médecin.
4. Commettre une agression sexuelle.
5. Faire le trafic d'armes ou de drogues illicites.
6. Commettre un vol qualifié.
7. Donner de l'alcool à un mineur.
8. Se livrer à une autre activité qui, aux termes d'une politique du conseil, est une activité pour laquelle le directeur d'école doit suspendre un élève et donc mener une enquête, conformément à la présente partie, pour établir s'il doit recommander au conseil de renvoyer l'élève.

**CONTRAT D'ENGAGEMENT AU CODE DE CONDUITE DU CSC MONAVENIR ET AU CODE DE CONDUITE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE CATHOLIQUE JEAN-BÉLIVEAU**

Nous, parent(s)/tuteur(s) et enfant, avons lu attentivement le code de vie :

**ÉLÈVE :**

Je \_\_\_\_\_ m'engage à respecter le code de conduite de l'École élémentaire catholique Jean-Béliveau et le code de conduite du Csc MonAvenir pour mon bien-être et celui de mes pairs. Je m'engage aussi à vivre en français tout en respectant les valeurs chrétiennes.

Date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

**PARENT/TUTEUR/TUTRICE :**

Nous, \_\_\_\_\_, avons pris connaissance du code de conduite de l'École élémentaire catholique Jean-Béliveau et du code de conduite du Csc MonAvenir et nous en avons discuté avec notre enfant. Nous offrons notre collaboration afin d'aider notre enfant à appliquer et à respecter ces règles.

Nous nous engageons à appuyer l'école quant à la promotion de la langue, de la culture francophone et des valeurs chrétiennes.

Date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_



# INFORMATIONS POUR LES PARENTS ET LES TUTEURS

## ARRIVÉE ET DÉPART

- Il est important de noter qu'il n'y a aucune surveillance des élèves avant 8h05 ni après 14h45. Veuillez rester et surveiller votre enfant avant ou après les heures de classe. Aucun enfant ne peut être laissé seul à l'école avant 8h05.
- Si vous venez récupérer votre enfant tous les jours à 14h45, veuillez envoyer un message à la secrétaire. Ainsi, vous n'aurez pas besoin de signer le registre tous les jours. Pour des raisons de sécurité, nous vous prions de toujours venir chercher votre enfant à la porte principale de l'école en fin de journée.
- Il arrive que les parents viennent chercher leur enfant à l'école de temps à autre. Comme la fin de la journée est un temps très mouvementé à l'école, veuillez communiquer avec le secrétariat **avant 13h30**, pour nous aviser, au 289-383-6257 ou par courriel au [jb-infocom@cscmonavenir.ca](mailto:jb-infocom@cscmonavenir.ca). Veuillez noter que les enseignant(e)s ne vérifie(nt) pas leur courriel au courant de la journée puisqu'ils sont en classe. En l'absence de note ou d'un appel téléphonique, l'enfant devra prendre l'autobus à la fin de journée.

## RETARDS, ABSENCES, VOYAGES DE LONGUE DURÉE

**PONCTUALITÉ / RETARDS:** Les études démontrent que les élèves qui arrivent à l'école à l'heure ont des interactions sociales positives avec les autres élèves en plus d'être mieux disposés à apprendre.

- Nous visons à responsabiliser les élèves en ce qui concerne la ponctualité. Les élèves devraient être en classe à 8h05, prêts pour le début du premier bloc d'apprentissage, et ce, de la maternelle à la 6e année.
- Si votre enfant arrive à l'école après 8h05, veuillez l'accompagner au secrétariat, et ce pour sa sécurité. Il/elle recevra un billet de retard. Ceci sera consigné dans le registre d'assiduité comme un retard. Aucun parent ne peut accompagner son enfant dans les corridors ou dans la classe.

**ABSENCES:** Lorsque vous venez chercher votre enfant au cours de la journée, vous êtes priés de vous présenter au secrétariat pour signer le registre. Au retour, vous et votre enfant devez à nouveau vous présenter au secrétariat.

Si votre enfant doit s'absenter de l'école ou sera en retard à cause de maladie, d'un rendez-vous ou pour toutes autres raisons, veuillez svp signaler son absence (journée partielle ou journée complète) en laissant un message au 289-383-6257 ou par courriel au [jb-infocom@cscmonavenir.ca](mailto:jb-infocom@cscmonavenir.ca) **avant 7h45 le matin**. Le parent ou tuteur a la responsabilité de justifier l'absence de son ou ses enfant(s); veuillez svp nous fournir la raison (ex. maladie, rendez-vous ...) en laissant votre message.

Si l'école n'a pas reçu d'avis d'absence au préalable, la secrétaire avise le parent ou tuteur par l'entremise du système automatisé (téléphone, texto et courriel). Prière de répondre au message.

**VOYAGE:** Nous encourageons les familles à voyager pendant les périodes de congé afin de minimiser les interruptions dans l'apprentissage des élèves. L'école fournira un plan de travail seulement dans le cas où l'absence serait plus longue que 14 jours ouvrables. Le plan de travail est conservé au dossier scolaire de l'élève. Pour une absence de plus de 14 jours, le parent ou tuteur devra envoyer une note écrite à la direction en lui indiquant la date du 1<sup>e</sup> jour d'absence et du retour de l'élève à l'école, ainsi que les raisons du voyage.

## PARENTS, TUTEURS ET VISITEURS À L'ÉCOLE

Les portes de l'école demeurent verrouillées pendant la journée. L'école demande aux visiteurs et aux parents de se présenter au secrétariat dès leur arrivée à l'école afin de signer le registre des visiteurs et de s'identifier par l'entremise des cartes désignées à cet effet. Pour des raisons évidentes de sécurité, aucun parent ni visiteur ne peut circuler dans les couloirs ni sur la cour d'école sans autorisation.

## LA COMMUNICATION ENTRE LE FOYER ET L'ÉCOLE

La communication entre l'école et les parents est d'une très grande importance pour nous.

- Toutes les communications provenant de l'administration de l'école seront envoyées directement à votre adresse courriel. Il est donc très important de nous tenir au courant de tous changements de coordonnées afin de pouvoir continuer à recevoir les informations pertinentes.
- Pour la communication entre le foyer et le personnel enseignant, le courriel et Google Classroom demeurent toujours des moyens très efficaces. On vous encourage à vérifier vos courriels et Google Classroom régulièrement afin de vérifier si l'enseignant(e) a laissé un message.
- Vous pouvez toujours nous appeler directement à l'école en composant le 289-383-6257.
- Il est à noter que vous pouvez aussi consulter notre site Web à l'adresse suivante : <https://jb.cscmonavenir.ca>. Vous y retrouverez des informations pertinentes.



## TRANSPORT SCOLAIRE

Veillez consulter la section « Guide du transport » du site internet de Francobus afin d'obtenir toute information pertinente au sujet du transport scolaire. Veillez aussi revoir avec votre enfant la section intitulée "Responsabilités des élèves" afin qu'il(elle) soit bien renseigné(e) par rapport à ses responsabilités.

- Si vous prévoyez changer d'adresse, veuillez communiquer avec le secrétariat de l'école. Il nous fera plaisir de compléter la demande de changement d'adresse.
- Si vous avez un problème de transport, veuillez communiquer avec le secrétariat. La secrétaire vous aidera dans la mesure du possible ou vous dirigera vers le département approprié.
- Les élèves sont uniquement autoriséé(s) à monter à bord de leur autobus désigné pour voyager à l'école et retourner à la maison. Veuillez noter qu'il n'y a pas de service porte-à-porte.
- Les élèves qui bénéficient du transport scolaire doivent prendre l'autobus de façon routinière, à moins que leurs parents les accompagnent à l'école.

**ANNULATION DU TRANSPORT SCOLAIRE (INTEMPÉRIES):** Ce sont les autorités du conseil scolaire qui décident d'annuler le service de transport lorsque les conditions météorologiques ne sont pas favorables. L'école n'est pas consultée dans cette prise de décision. Vous pouvez consulter le site du Conseil scolaire ou de Francobus pour connaître le statut du transport et les autobus qui sont annulés: [www.CscMonAvenir.ca](http://www.CscMonAvenir.ca) ou [www.francobus.ca](http://www.francobus.ca)

Si les autobus sont annulés le matin, ils sont également annulés en fin de journée. Vous devez assumer le transport de votre enfant en fin de journée (14h45) si vous le déposez à l'école le matin.

*Il est important que les parents prévoient une solution alternative pour la garde des enfants en cas d'annulation du transport scolaire ou de fermeture d'école.*

## CIRCULATION ET STATIONNEMENT

- Veuillez noter que la circulation dans le terrain de stationnement est à sens unique.
- Lorsque vous accompagnez ou récupérez votre enfant, veuillez vous garer dans les endroits désignés. Durant la journée, le stationnement devant l'entrée de l'école doit être réservé pour les véhicules d'urgence et, en début et fin de journée, les autobus doivent avoir un accès libre. Votre collaboration à cet égard est grandement appréciée.

Selon la ville, un conducteur enfreint ce règlement de stationnement s'il est arrêté ou garé dans une voie d'incendie, même si son moteur roule, si les feux de détresse clignotent ou s'il y a quelqu'un dans la voiture. Lorsque ce panneau est affiché, les conducteurs sont autorisés à déposer / ramasser des personnes immédiatement - il ne peut y avoir aucun délai.



## SANTÉ DE VOTRE ENFANT OU DE VOS ENFANTS

**EN CAS D'URGENCE MÉDICALE OU BLESSURE:** Le personnel de l'école assume les tâches suivantes :

- Avertir le secrétariat immédiatement;
- Administrer les premiers soins en mobilisant le(s) membre(s) du personnel qualifié(s) en premiers soins
- Signaler le 911 s'il y a lieu;
- Communiquer avec les membres de la famille immédiate de l'élève;
- Envoyer l'élève à l'hôpital, par ambulance, accompagné(e) d'un(e) membre du personnel et du formulaire comportant les détails de l'accident;
- Faire un rapport de l'accident dès que possible et conserver un dossier des appels d'urgence et des démarches accomplies;

En cas de blessure nécessitant de premiers soins à l'école, sans que ce soit une urgence, nous administrons les premiers soins et la/le titulaire de votre enfant assurera un suivi auprès de vous pour vous tenir au courant de l'incident.

**CAS MÉDICAUX:** Si votre enfant est considérablement malade pendant la journée, il est fort possible que nous soyons dans l'obligation de vous contacter pour venir le chercher. Si votre enfant ne se sent pas bien (p.ex. fait de la fièvre, a un rhume ou une toux qui l'empêche de travailler, écoulement des yeux) et n'est pas en mesure de participer aux activités scolaires, **nous recommandons que votre enfant reste à la maison**. Les élèves ne sont pas autorisés à demeurer à l'intérieur de l'école durant la récréation. Nous n'avons ni l'espace ni le personnel pour assurer leur surveillance.

Pour les cas ci-dessous, veuillez consulter auprès de votre médecin pour avoir de plus amples informations :

- **Conjonctivite** : L'élève pourra revenir 24 heures après le premier traitement d'antibiotique.
- **Vomissement et diarrhée** : Les services de santé publique de York suggèrent que l'élève reste à la maison pour 24 heures après que les symptômes aient disparu.
- **Streptocoque**: L'élève peut retourner à l'école 24 heures après la première dose d'antibiotique.
- **Éruptions cutanées** : Veuillez consulter un médecin pour vous assurer que ce n'est pas contagieux.
- **Pédiculose** : L'élève peut être de retour après le traitement et une fois qu'il n'y a plus de lentes ou de poux.

Directive administrative du Csc MonAvenir sur la pédiculose:

<https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ELV.4.2.pdf>  
<https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ELV.4.2.1.pdf>

- **5<sup>e</sup> maladie** : La 5<sup>e</sup> maladie représente un danger pour le fœtus durant les 20 premières semaines de grossesse. Si votre enfant est atteint de cette maladie, l'école doit informer la communauté dans le cas où il y aurait une maman, un visiteur ou un membre du personnel enceinte.

**ADMINISTRATION DES MÉDICAMENTS:** Le Csc MonAvenir a une politique précise au sujet de l'administration de médicaments avec ordonnance par le personnel de l'école. Si votre enfant doit prendre des médicaments au cours de la journée, prière de les faire parvenir au secrétariat dans le contenant original et veuillez compléter le formulaire « Administration de médicaments », disponible au secrétariat. Aucun médicament sans ordonnance ne sera administré et géré par l'école (p. ex., Tylenol, sirop pour une grippe).

Directive administrative du Csc MonAvenir sur l'administration de médicaments d'ordonnance : <https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ELV.4.1.pdf>

**ASTHME:** En cas d'asthme, le parent doit informer la direction et lui remettre un avis écrit décrivant la condition nécessitant l'administration de l'inhalateur ainsi qu'une permission pour l'administration de médicament accordée à l'école. Veuillez noter que le parent/tuteur est responsable de vérifier la date d'expiration de l'inhalateur de son enfant.

Plan de soins personnalisé de l'élève souffrant de l'asthme : <https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ELV.16.1.3.pdf>

Consentement pour que l'élève ait sur lui et puisse s'auto-administrer ses médicaments contre l'asthme : <https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ELV.16.1.3.2.pdf>

**ALLERGIES SÉVÈRES:** Certains de nos élèves souffrent d'allergies alimentaires sévères. Puisque la contamination pourrait avoir des conséquences très sérieuses ou même mortelles, **il est interdit d'apporter des aliments contenant des noix, du beurre d'arachides, des crustacés, ou bien qui ont pu être en contact avec ces substances.** Ceci est en lien avec la loi de Sabrina. Nous vous recommandons tout aliment ayant la mention « sans noix ou arachide ».



**Si votre enfant souffre d'anaphylaxie,** un avis écrit est nécessaire décrivant la condition nécessitant l'administration de l'ÉpiPen en cas de réaction allergique grave ainsi qu'une permission pour l'administration de médicament accordée à l'école. L'élève doit garder son auto-injecteur EpiPen avec lui dans une pochette. De plus, on vous demanderait de svp nous apporter un auto-injecteur EpiPen pour le garder au bureau à titre de précaution en cas d'urgence. Veuillez noter que le parent/tuteur est responsable de vérifier la date d'expiration de l'ÉpiPen de son enfant.

Plan de soins personnalisé de l'élève souffrant d'anaphylaxie : <https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/ELV.16.1.2.pdf>

**Anniversaires des élèves:** À cause du nombre croissant d'allergies mortelles, nous vous demandons de ne pas partager la nourriture avec les élèves de la classe de votre enfant ou lors d'une célébration avec la classe. Ceci inclut les bonbons, les friandises, les chocolats, les pâtisseries, les gâteaux et autres. Aucune exception ne sera faite à ce sujet pour les fêtes ou les occasions spéciales (p. ex., les anniversaires). Si votre enfant désire faire un partage avec ses camarades de classe pour son anniversaire, nous vous suggérons les items suivants : des effaces, des crayons, des auto-collants, un livre à être lu par les membres du personnel enseignant ou votre enfant, etc.

*Le bien-être et la sécurité des élèves demeurent notre priorité. Merci de votre compréhension et de votre collaboration.*

## BÉNÉVOLES ET PARENTS ACCOMPAGNATEURS LORS DES SORTIES ÉDUCATIVES

Selon la loi sur l'Éducation, le Csc MonAvenir met en place des mesures voulant que « toutes les personnes agissant en tant que bénévoles au sein d'un des établissements du Csc MonAvenir devront fournir un relevé des antécédents criminels avant de commencer toute activité de bénévolat. » Nous tenons à fournir un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire pour les élèves. Voici la *Directive administrative: Vérification des antécédents criminels* <https://www.cscmonavenir.ca/publications/politiques/PER.13.1.pdf>



## DEVOIRS

L'école n'est pas le seul lieu d'apprentissage. L'apprentissage scolaire n'est qu'un parmi les nombreux apprentissages que les enfants doivent acquérir. Les devoirs visent à augmenter le sens de responsabilité des élèves face à leur apprentissage. Ils doivent être une occasion d'apprendre à s'organiser, de respecter les échéanciers, de maintenir le désir d'apprendre chez les élèves et de les garder impliqués dans leur éducation. Les tâches assignées en devoirs devraient toujours être comprises et claires. Ainsi, les nouveaux concepts doivent être enseignés en classe et non à la maison. La lecture quotidienne en français est comprise dans le temps de devoirs. Les devoirs sont la responsabilité ultime de l'enfant, mais l'implication d'un parent, tutrice ou tuteur est souhaitable dépendamment de la nature du devoir et de l'âge de l'enfant.

**Durée moyenne des devoirs selon le cycle:** À noter que la durée mentionnée ci-dessous pourrait être modifiée selon les besoins de chaque enfant.

Cycle primaire	1 <sup>re</sup> à la 3 <sup>e</sup> année	20 à 30 minutes par jour
Cycle moyen	4 <sup>e</sup> à la 6 <sup>e</sup> année	40 à 60 minutes par jour

Le rythme individuel de travail ainsi que la facilité ou la difficulté de la matière ou de la tâche entreprise peuvent faire varier considérablement la durée des devoirs d'un élève à l'autre. Une communication étroite entre les membres du personnel enseignant, les parents et l'élève permettra de détecter tôt les problèmes que rencontre l'élève à accomplir dans un temps raisonnable les devoirs. C'est ainsi que les corrections nécessaires pourront être apportées.

## COMMUNAUTÉ PAROISSIALE

La mission catholique Saint-Frère-André est la communauté paroissiale francophone de la région de York. Elle vous offre une appartenance communautaire ainsi que la préparation de vos enfants aux sacrements de l'Église. La messe du dimanche a lieu à:

École secondaire catholique Renaissance  
700 chemin Bloomington Ouest (coin Bloomington et Bathurst)  
Aurora, ON  
<https://saint-frere-andre.ca/>  
Courriel : [info@saint-frere-andre.ca](mailto:info@saint-frere-andre.ca)  
Téléphone : 1-877-974-7455



## PARTENAIRES ET SITES WEB PERTINENTS

- AFRY – Association des francophones de la région de York : <http://www.afry.ca/>
- Bien-être et santé mentale: <https://www.cscmonavenir.ca/bien-etre/>
- Conseil scolaire catholique MonAvenir : <http://www.Csc MonAvenir.ca/>
- EURÊKA appui à l'apprentissage: <https://moneureka.ca/>
- ÉÉC Jean-Béliveau: <https://jb.cscmonavenir.ca/>
- Garderie L'AFRYMOUSSE <http://www.afry.ca/>
- Intimidation: <https://jb.cscmonavenir.ca/non-a-lintimidation/>
- Ministère de l'Éducation de l'Ontario : <http://www.edu.gov.on.ca/fre/>